

2023_17

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, Animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_17

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 Janvier 2023**

Objet de la délibération :

**LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL
(D.I.G.)**

Mr Le Président rappelle les intentions du SMAH de réaliser des travaux en se portant maître d'ouvrage dans le cadre du Contrat de Bassin Versant pour la période 2021-2023 validé par le Conseil Syndical du 29 Octobre 2020.

Ce faisant, la collectivité doit pouvoir se substituer aux propriétaires riverains qui ont légalement la charge de l'entretien de leurs berges et investir des fonds publics sur certains terrains privés.

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est donc indispensable pour légitimer l'action du Syndicat lors de ces différents travaux, à savoir :

- La restauration des bras morts de l'Aude,
- Les travaux sur la ripisylve,
- Les travaux sur les zones humides,
- Les travaux de protection de berges,
- Les travaux de restauration physique de l'Aude et ses affluents.

Pour cela une délibération doit être prise pour :

- Le lancement de la procédure,
- La validation du projet,
- La décision de ne pas faire participer financièrement les riverains,
- La délégation donnée au Président pour transmettre le dossier aux services instructeurs.

Le coût estimatif de la D.I.G. relatif à la rémunération du commissaire enquêteur et aux annonces légales s'élève à **20.000 € H.T.**

Plan de financement prévisionnel :

Conseil Départemental de l'Aude 10 000 € H.T. / 50%

Autofinancement SMAH : 10.000 € H.T. / 50%

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le plan de financement et le lancement d'une procédure de D.I.G.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président, après délibération et à l'unanimité des voix :

APPROUVE le plan de financement et le lancement d'une procédure de D.I.G.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

REÇU A LA
Sous-PRÉFECTURE
DE LIMOUX LE

09 FEV. 2023



**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude,**

Pierre BARDIES